



LES OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ ÉNERGIE MAYENNE SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE :

15 MW

- Installer 15 MW en 4 ans soit l'équivalent de la consommation électrique (hors chauffage) de 15 000 Mayennais
- Permettre aux Mayennais d'investir dans ces centrales photovoltaïques (via Énergie Partagée et Enercoop Pays de la Loire)
- Proposer aux communes des outils clé en main d'autonomie énergétique de leur territoire

LA SOCIÉTÉ ÉNERGIE MAYENNE C'EST QUOI ?

Composée de 7 actionnaires dont Territoire d'Énergie Mayenne, la société d'économie mixte Énergie Mayenne a vocation à accélérer la transition énergétique du département. Elle développe des projets d'énergies renouvelables associant acteurs publics et privés, tout en impliquant les citoyens.

Les actionnaires :

- Territoire d'énergie Mayenne
- Caisse des dépôts et consignations
- Énergie Partagée Investissement
- Crédit Mutuel Anjou Maine Basse Normandie
- Banque Populaire Grand Ouest
- Caisse d'Épargne Bretagne Pays de la Loire
- Crédit Agricole Anjou Maine



Société
Énergie
Mayenne

✉ Parc Technopolis, Rue Louis de Broglie, Bât R,
53810 CHANGÉ
☎ 07.56.06.09.32

@SEM.Energie53 Société Énergie Mayenne
 @SEM_Energie53

EMEDIAPILOTE - Crédits photos : SaeYouSun - Territoire d'énergie Mayenne - Getty Images

Une forte ambition solaire photovoltaïque

Vous avez un projet d'installation
photovoltaïque sur votre commune



Une équipe à votre service ☎ 07.56.06.09.32

L'OFFRE «SOLAIRE» DE LA



Société
**Énergie
Mayenne**



La Société Énergie Mayenne propose aux communes mayennaises des outils clé en main d'autonomie énergétique de leur territoire.

Pour cela, elle vous offre trois possibilités :

1/ investir pour votre compte sur vos toitures ;

2/ investir pour votre compte dans des ombrières de parking ;

3/ installer sur vos terrains des petites centrales au sol.

La Société Énergie Mayenne prévoit également une large communication pour permettre aux Mayennais d'investir dans les centrales photovoltaïques de leur territoire via Énergie Partagée et Enercoop Pays de la Loire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Sur une surface de 500 m², il est possible d'installer une puissance photovoltaïque de 100 Kilowatt-crêtes pour un investissement moyen de 100 000 € HT

Cette installation subvient aux besoins électriques de 100 habitants (hors chauffage).



L'OFFRE « TOITURES »

Investir pour le compte des communes sur leurs toitures

- QUOI ? Des investissements en propre pour le compte des communes pour des puissances supérieures à 50 kWc (250 m²) ;
- OÙ ? Salle de sports, de loisirs, centre technique municipal, école...
- Sur des bâtiments mis à disposition par les collectivités ;
- Construction et exploitation de la centrale photovoltaïque par la SEM ;
- Loyer reversé à la commune.



L'OFFRE « MAYENNE OMBRIÈRES »

Investir pour le compte des communes dans des ombrières de parking

- QUI ? 3 acteurs : See You Sun, Énergie Partagée et la Société Énergie Mayenne ;
- QUOI ? Ombrières de parking, mais aussi livraison de bâtiments standardisés : hangar, terrain de pétanque, terrain de tennis... de 450m² à 2500m² de surface couverte (au-delà, étude au cas par cas) ;
- OÙ ? Sur des espaces mis à disposition par les collectivités ;
- Construction de la structure et exploitation de la centrale photovoltaïque par la société dédiée ;
- Mise à disposition de l'ombrière à la collectivité ;
- Loyer reversé à la commune.



INVESTISSEMENT CITOYEN :

Les citoyens peuvent investir dans les centrales de l'offre « TOITURES » et de l'offre « MAYENNE OMBRIÈRES » en devenant actionnaires d'Énergie Partagée.

L'épargne investie par les Mayennais sera dirigée vers les actions portées par la SEM.



L'OFFRE « TOURNESOLS MAYENNAIS »

Installer sur les terrains communaux des petites centrales solaires au sol

- QUI ? 3 acteurs : Enercoop Pays de la Loire, Énergie Partagée et la Société Énergie Mayenne ;
- QUOI ? Centrale au sol sur une emprise maximale de 5 000 m² ;
- Loyer versé à la commune ;
- Sur des espaces mis à disposition par les collectivités, n'ayant pas de concurrence d'usage, c'est-à-dire étant inexploités et inexploitable ;
- Une démarche concertée : élus communaux, DDT, Chambre d'agriculture...



INVESTISSEMENT CITOYEN :

Ces centrales au sol sont ouvertes à l'investissement citoyen via deux possibilités :

- 1/ devenir sociétaire d'Enercoop Pays de la Loire et bénéficier d'une réduction d'impôt de 18 à 25% ;
- 2/ devenir actionnaire d'Énergie Partagée qui vise un objectif de rentabilité de 4% par an.

L'épargne investie par les Mayennais sera dirigée vers les actions portées par la Société Énergie Mayenne.

- Ces installations photovoltaïques seront toutes labélisées « Énergie Partagée ».

